

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 29 janvier 2024

Délibération n°2024/015

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 46 Votants : 53 Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 5

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 23 janvier 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU	Mr DOLPHIN Jean-Michel
ASSIEU	Mr SEGUI Jean Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCHANE Aida
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZMr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARD Christian pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme GRANGEOT Christelle pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr BERHAULT Yann pouvoir à Mr CHAMBON Denis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean François pouvoir à Mme DUGUA Isabelle - Mr ILTIS Laurent pouvoir à Mr DURIEUX Jean Luc - Mme HAINAUD Marie-Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mr MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mr PERNOT Bernard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Eaux : projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau de la nappe alluviale du Rhône de Péage de Roussillon - Convention cadre de partenariat et conventions particulières de financement pour sa mise en œuvre.

Le secteur de la nappe alluviale de Péage de Roussillon a été identifié comme nécessitant des actions relatives à la gestion quantitative de la ressource en eau. En effet, les aménagements hydrauliques (canal/barrage) et l'exploitation actuelle de la nappe (pompages industriels, AEP et agriculture) ne permettent pas la préservation et le bon état de la forêt alluviale de l'Ile de la Platière.

A la suite de l'Etude Volume Prélevable, la DREAL a pris en main le pilotage de la démarche. De nouvelles études ont été lancées (dont 2 sous maîtrise d'ouvrage EBER) dans le cadre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau, afin de définir des scénarios permettant d'améliorer le niveau de la nappe et ainsi améliorer la situation de la forêt alluviale.

Un scénario, validé par le comité de pilotage du 26 juin 2023, devrait permettre le rehaussement de la nappe de manière très significative (au-delà des objectifs maximums initialement fixés par l'EVP).

L'ensemble des acteurs engagés ont décidé de conclure une convention cadre de partenariat démontrant leur volonté de voir se réaliser le PTGE de la nappe alluviale du Rhône de Péage de Roussillon.

Des conventions bipartites, respectant les termes de la convention cadre, détailleront de manière précise les engagements, notamment d'ordre financier, pour la mise en œuvre des actions prévues dans le PTGE.

Les descriptifs précis de ces actions ainsi que les plannings prévisionnels de mise en œuvre sont ceux détaillés dans le document PTGE.

Pour la Communauté de communes, la convention cadre prévoit un engagement financier sur l'opération « Remise en eau des paléochenaux » sous maîtrise d'ouvrage du CEN 38, qui se charge de la conduite de l'ensemble des études techniques complémentaires nécessaires à la définition précise des travaux à engager.

Montant prévisionnel de l'investissement : 7 372 422 euros TTC (basé sur les études de faisabilités, à consolider à l'issu des études complémentaires)

Plan de financement prévisionnel :

- L'AERMC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse) : 70% soit 5 160 695 euros ;
- CNR (Compagnie Nationale du Rhône) : 15 % soit 1 105 863 euros ;
- CC EBER : 7.5 % soit 552 932 euros avec un plafonnement à 600 000 euros ;
- Département de l'Isère : 7.5 % soit 552 932 euros avec un plafonnement à 600 000 euros.

La Communauté de communes EBER s'engage donc à signer avec le CEN de l'Isère une convention financière particulière bipartite pour l'action n°1, prévoyant notamment des modalités spécifiques de versement sous forme d'avances.

Cette convention concerne les études complémentaires et règlementaires à réaliser pour les montants estimatifs de 519 935 € en 2024 et 525 714 € en 2025. La part de la CC EBER correspondant au 7.5 % sera de 38 996 € en 2024 et 29429 € en 2025.

Les appels de fonds de CEN auprès de la CC EBER seront répartis ainsi :

Date d'appel de fond 2024	15/02/2024	01/04/2024	01/09/2024
Répartition budget annuel	25%	50%	25%
Montant	9 749 €	19 498 €	9 749 €

Date d'appel de fond 2025	01/02/2025	01/05/2025	01/09/2025
Répartition budget annuel	50%	25%	25%
Montant	19 715 €	9 857 €	9 857 €

Une seconde convention financière sera proposée par la suite pour la partie « travaux ».

S'agissant du financement des coûts de fonctionnement de la remise en eau des paléochenaux, le CEN ISERE, le GIE OSIRIS, la société TREDI, le SERENA et la CC EBER ont validé une clef de répartition basée sur leurs prélèvements réels et concluront ultérieurement une convention particulière de financement.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 136 000 euros TTC/an. Selon les prélèvements actuels on peut estimer ainsi la participation d'EBER à un peu plus de 8% soit environ 11 000 € par an.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant le classement en déséquilibre quantitatif dans les SDAGE 2010 - 2015, 2016 - 2021 et 2022 – 2027 de la masse d'eau des alluvions du Rhône de la plaine de Péage de Roussillon et île de la Platière,
 Considérant les résultats des études menées dans le cadre du PTGE,
 Considérant la validation du PTGE lors du comité de pilotage du 26 juin 2023,
 Considérant l'approbation du PTGE par la Préfète coordonnatrice de bassin Rhône Méditerranée, notifié par courrier en date du 23/11/2023,
 Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A la majorité de ses membres,**

APPROUVE l'attribution des subventions d'investissement correspondant à 7.5 % des dépenses de l'opération « Remise en eau des paléochenaux » avec un plafonnement à 600 000 €,

APPROUVE l'attribution des subventions de fonctionnement basées sur les prélèvements réels,

AUTORISE Madame la Présidente ou à défaut Monsieur le Conseiller délégué à la gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations à signer la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau de la nappe alluviale du Rhône de Péage de Roussillon,

AUTORISE Madame la Présidente ou à défaut Monsieur le Conseiller délégué à la gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations à signer les conventions particulières de financements,

AUTORISE Madame la Présidente ou à défaut, Monsieur le Conseiller délégué à la gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations, à signer tout autre document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable roussillonnais, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD